



KPMG Audit
Tour Egho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 45 pages



KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Capital social : € 38 760 968

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité ;
- Réalisation par le cabinet FMA de procédures convenues portant sur les états financiers d'une filiale acquise.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2022 pour un montant net de 99 883 milliers d'euros représentant 47,4% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la Société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations et immobilisations financières se rapportant à ces participations telles qu'évaluées globalement par la direction. Cette évaluation est menée au niveau de chaque activité du Groupe : AudioVidéo/Telco d'une part et Gaming d'autre part selon la stratégie globale définie pour chacune des activités économiques, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « AudioVidéo/Telco » et « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'Assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG et du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit.

Au 31 mars 2022, le cabinet KPMG était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit dans la 17^{ème} année, dont respectivement 24 et 17 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 juin 2022
KPMG Audit IS

Roubaix, le 24 juin 2022
Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega
Associée



François Delbecq
Associé

1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022

1.1 BILAN

1.1.1 ACTIF

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/22	Amort. & Prov. 31/03/22	Valeurs Nettes 31/03/22	Valeurs Nettes 31/03/21
	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	1 164	1 114	50	52
Avances et acomptes	357	-	357	200
	1 521	1 114	407	252
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	5 162	3 611	1 551	1 690
Installations techniques	151	119	32	26
Autres immobilisations corporelles	2 346	1 438	908	837
Immobilisations en cours	338	-	338	259
	7 997	5 168	2 829	2 812
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	100 218	335	99 883	87 736
Créances rattachées à des participations.	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	62 792	-	62 792	60 499
	163 010	335	162 675	148 235
TOTAL	172 528	6 617	165 911	151 299
Actif circulant				
Stocks et en-cours	11 347	2 694	8 653	10 587
Avances et acomptes	228	-	228	65
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 998	201	2 797	3 575
Autres créances	3 760	-	3 760	2 375
Valeurs mobilières de placement	236	5	231	192
Disponibilités	26 791	-	26 791	65 836
TOTAL	45 360	2 900	42 460	82 630
Charges constatées d'avance	111	-	111	66
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations	2 038	-	2 038	2 562
Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	220 037	9 517	210 520	236 557

1.1.2 PASSIF

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2022	Valeurs Nettes 31/03/2021	Valeurs Nettes 31/03/2020
	k€	k€	k€
Capitaux propres			
Capital social	38 761	39 939	39 437
Primes	39 666	51 157	51 157
Réserve légale	3 944	3 944	3 900
Réserves indisponibles	309	431	771
Autres réserves	14 685	43 620	37 181
Résultat de l'exercice	11 320	-3 155	6 645
Provisions réglementées	513	440	367
TOTAL CAPITAUX PROPRES	109 198	136 376	139 458
Provisions pour risques et charges	199	292	251
Dettes			
Autres emprunts obligataires	89 919	89 919	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	284	2 504	1 591
Emprunts et dettes financières diverses	108	108	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 273	1 376	4 385
Dettes fiscales et sociales	1 219	881	2 745
Dettes sur immobilisations	4339	276	362
Autres dettes	3 992	4 810	19 935
Produits constatés d'avance		12	50
TOTAL DETTES	101 134	99 886	29 068
Ecart de conversion passif	-11	3	-18
TOTAL PASSIF	210 520	236 557	168 759

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2022

	Valeurs Nettes 31/03/22 k€	Valeurs Nettes 31/03/21 k€	Valeurs Nettes 31/03/20 k€
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	11 169	12 806	60 817
Ventes de services	4 882	5 040	4 686
Chiffre d'affaires net	16 051	17 846	65 503
Subventions d'exploitation	22	0	1
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	4 642	4 698	6 163
Autres produits d'exploitation	94	329	320
Total Produits d'exploitation	20 809	22 873	71 987
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	8 798	10 967	48 711
Variation de stocks de marchandises	1 494	412	-3 983
Autres achats et charges externes	6 751	9 623	12 743
Impôts, taxes et versements assimilés	254	388	619
Salaires et traitements	2 653	2 499	4 538
Charges sociales	1 036	1 160	2 173
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	314	301	332
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 790	2 407	2 362
Dotations aux provisions pour risques et charges	101	127	430
Autres charges d'exploitation	359	136	409
	24 550	28 020	68 334
Résultat d'exploitation	-3 741	-5 147	3 653
Produits financiers			
Produits financiers de participation		838	3 263
Produits des autres immobilisations financières	31	7	10
Reprises sur provisions financières	50	42	547
Gains de change	150	35	285
	231	922	4 105
Charges financières			
Dotations aux provisions financières	539	107	269
Intérêts et charges financières	1 014	235	478
Pertes de change	186	286	113
	1739	628	860
Résultat financier	-1 508	294	3 245
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-5 249	-4 853	6 898
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital	19 861	110	64
Reprise sur provisions	89	89	447
	19 950	199	511
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	23		536
Sur opérations en capital	3 932		
Dotations aux provisions	162	162	455
	4 117	162	991
Résultat exceptionnel	15 833	37	-480
Impôts sur les bénéfices	736	1661	227
RESULTAT NET	11 320	-3 155	6 645

2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA au 31 mars 2022.

Ils présentent un total actif de 210 520 k€ et un bénéfice de +11 320 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2020, présentées dans le document de référence 2020 n°D.20-0656 enregistré auprès de l'AMF le 7 juillet 2020, sont incorporées par référence.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1.1. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Sur l'exercice 2021/22, seule l'activité Audio subsiste dans les comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE.

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire et de la pénurie de composants et de transports qui ont fortement impacté ses réseaux de distribution, les ventes Audio ont fortement baissé au cours de l'exercice 2021/22.

2.1.2. EVOLUTION DU PERIMETRE

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Metronic**

Bigben Interactive SA a acquis le 15 octobre 2021 auprès du Groupe HF Company, pour 12 M€ payés en numéraire, l'intégralité du capital et des droits de vote de la société METRONIC SAS. Deux compléments de prix plafonnés pourront être versés en numéraire en 2023 et 2024 dans la limite d'un montant global cumulé de 4,0 M € selon des critères de performance opérationnelle.

Créé en 1987, METRONIC, acteur reconnu dans son secteur, conçoit et distribue des produits innovants permettant la diffusion et la réception de l'image dans l'habitat (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes, etc.) ainsi que des accessoires de téléphonie et des produits audio. Les produits de la marque METRONIC sont distribués via des canaux diversifiés, notamment auprès des plus grandes enseignes nationales de chaque pays.

Implanté en France à Tours, en Espagne et en Italie, METRONIC compte environ 90 collaborateurs et avait réalisé avec ses filiales un chiffre d'affaires de 24 M€ et un EBITDA de 1,9 M€ au cours de leur dernier exercice, clos le 31 décembre 2020.

Cette opération offre ainsi au nouveau Pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben un nouveau vecteur de croissance et présente de nombreuses synergies, notamment :

- Complémentarité des gammes et des réseaux de distribution
- Référencements dans des canaux encore peu exploités par Bigben : marchés BtoB, grandes surfaces de bricolage...
- Accélération du développement international en particulier sur l'Italie et l'Espagne grâce aux filiales dédiées
- Ventes e-commerce

- **Création d'une filiale Bigben Logistics SAS**

Le 28 mars 2022, Bigben Interactive SA a procédé à la création d'une filiale BIGBEN LOGISTICS SAS et détient depuis 100% du capital et des droits de vote de cette dernière. Cette société n'a pas d'activité au 31 mars 2022.

Se référer au 2.1.5. concernant le projet d'apport partiel d'actif de la branche logistique de Bigben Interactive SA au moment de la parution de ces comptes consolidés.

2.1.3. ACTIONNARIAT

- **Programmes de rachat d'actions Bigben / Annulation des actions auto-détenues**

1^{er} Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 1^{er} mars 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 2 mars 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 avait fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.996.965 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 10 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 28 euros par action, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourrait excéder, à tout instant, 2,90 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2021 étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 (vingt-cinquième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif étaient les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 2 mars 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 30 juillet 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 1^{er} mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, soit jusqu'au 29 janvier 2022.

Entre le 2 mars 2021 et le 17 juin 2021, 513 870 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 10 M € (dont 250 319 titres pour un montant global de 4 983 954 € sur l'exercice 2020/21).

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 1^{er} juillet 2021, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2020 aux termes de sa 25^{ème} résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 513.870 actions auto-détenues représentant, à cette date, environ 2,57 % du capital social de Bigben Interactive.

2^{ème} Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 8 septembre 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 9 septembre 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.945.578 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourra excéder, à tout instant, 3,0 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2021 restaient identiques à ceux du 1^{er} programme de rachat et étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif ont été les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 9 septembre 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 31 décembre 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 2^{ème} mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 décembre 2023.

Entre le 9 septembre 2021 et le 31 décembre 2021, 188.979 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 2.897.485 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 6 janvier 2022, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 29^{ème} résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 188.979 actions auto-détenues.

Au 6 janvier 2022, à la suite des deux réductions de capital en date du 1^{er} juillet 2021 et du 6 janvier 2022, la Société avait annulé environ 3,59 % de son capital social. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, la Société pouvait encore procéder à l'annulation d'un maximum de 1.241.987 actions, soit environ 6,41 % de son capital social avant le 30 juin 2023.

3^{ème} Programme de rachat d'actions Bigben – en cours

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action, le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 31 mars 2022, 458.602 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 7.371.872 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, lors de sa réunion en date du 30 mai 2022, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021, a décidé de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022 et représentant 3,5% du capital social de la Société. (cf 2.1.5) Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de la Société s'élève à la date de parution de cet URD à 37.399.466 euros, divisé en 18.699.733 actions.

- **Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2020**

120.275 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 7 septembre 2020 principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

La condition de performance a été atteinte par l'ensemble des entités du Groupe dans leur intégralité ou partiellement et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 113.675 actions ont

finalement été attribuées, à 189 bénéficiaires (dont 11 salariés ou mandataires sociaux des entités Nacon représentant 28.100 actions).

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 8 septembre 2021 à l'émission de 113.675 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

- **Attribution d'Actions Gratuites 2021**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 8 septembre 2021 a attribué 36.180 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 207 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 36.180 actions attribuées, soit 72.360 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2022 se répartit comme suit :

Capital et droits de vote au 31 mars 2022

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Alain FALC ⁽²⁾	PDG	13,45%	23,12%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	20,59%	18,02%
Public	-	63,51%	58,86%
Auto-contrôle / Contrat de liquidité ⁽³⁾	-	2,45%	0,0%
Total		100,0%	100,0%

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

(3) dont 2,37% (458 602 actions) dans le cadre du programme de rachat d'actions du 07 janvier 2022, et 0,08% (15 882 actions) dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 mars 2022, le capital de la Société était composé de 19.380.968 actions et 22.146.543 droits de vote bruts.

2.1.4. AUTRES EVENEMENTS

- **Crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)**

La société Bigben interactive SA a de nouveau été impacté par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses chaînes logistiques, notamment Asie/USA, depuis le début d'exercice
- Fermeture des magasins lors du 3^{ème} confinement imposé au printemps 2021 par les principaux pays européens puis baisse de fréquentation liée aux contraintes sanitaires lors de l'été 2021 (application du « passe sanitaire »)
- Mesure de protection des salariés et tiers

La société a mené un plan de déconfinement strict dès la sortie des divers confinements afin de préserver la santé de ses collaborateurs et des tiers à leur retour dans les locaux de l'entreprise et de permettre une reprise progressive de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

D'un point de vue économique, c'est le chiffre d'affaires qui a été le plus lourdement affecté en 2021/22

par les conséquences exceptionnelles de la crise du Covid-19 du fait d'une contraction de la consommation des produits Audio visible lors des confinements successifs.

Aucune tension de trésorerie n'a été rencontrée puisque la société a bénéficié du placement de 87,3 millions d'euros d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions de la société NACON réalisé en février 2021 (84,6 M€ levés après déduction des frais d'émission de 2,7 M€).

- **Evolution de l'endettement**

Prêt garantis par l'Etat français (PGE)

La société Bigben interactive SA avait obtenu au cours de l'exercice 2020/21 deux Prêts garantis par l'Etat français (PGE) de 2,5M€ chacun auprès de deux établissements bancaires. Ces prêts étaient remboursables sous un an avec possibilité pour la société de demander le rééchelonnement des sommes dues sur une période de cinq ans. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui avait permis à la société Bigben interactive SA de lever le 19 février 2021 87,3 M€, un de ces deux PGEs avait été remboursé par anticipation en mars 2021 ; l'autre PGE d'un montant de 2,5 M€ a été remboursé en juin 2021.

La société Bigben interactive SA a également remboursé conformément à ses plans d'amortissements ses échéances de crédit baux.

- **Nantissement des actions NACON sous-jacentes aux obligations Bigben échangeables en actions NACON**

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »), la Société s'est engagée à conserver sur le compte-titres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur instruction de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200% évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

- **Convention de trésorerie entre Bigben Interactive SA et Metronic SAS**

En date du 22 octobre 2021, une convention de trésorerie a été mise en place entre Bigben Interactive SA et Metronic SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

- **Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON**

Bigben Interactive a procédé le 4 février 2022 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions Bigben Interactive détenues.

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 3 février 2022, 65.097.988¹⁹ actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon, au 14 décembre 2021 75,44% du capital social et 71,32% des droits de vote de Nacon. Il est précisé que les actions composant le capital social de Nacon sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, entièrement libérées, et admises à la négociation sur le marché règlement d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013482791.

Il a été proposé aux actionnaires de Bigben Interactive, à l'occasion d'une assemblée générale en date du 28 janvier 2022 (l'« Assemblée Générale »), de se prononcer sur (i) une modification de l'Article 48 (Affectation et Répartition du bénéfice) des statuts de la Société afin de préciser les modalités de ce type de distribution en nature d'éléments d'actif par la Société et (ii) une distribution exceptionnelle en nature représentée par des actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues, dans la limite d'un plafond global de 30.000.000 € (la « **Distribution en Nature** »).

L'Assemblée Générale a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon de la séance du 4 février 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,15 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées, égal à 3.853.322, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'est élevé à 19.844.608,30 euros :

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 61.244.666 actions Nacon, soit 70,97% du capital social et 66,85% des droits de vote (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 4 février 2022).

Cette distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon a été détachée le 2 février 2022 et mise en paiement le 4 février 2022.

2.1.5. EVENEMENTS POST CLOTURE

- **Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

BIGBEN INTERACTIVE SA anticipe sur l'exercice 2022/23 un redressement commercial de son activité Audio qui reste néanmoins sensible aux impacts de la crise sanitaire sur le *retail*.

La société entend poursuivre la politique mise en place pour se prémunir des effets de la crise sanitaire tout en continuant à protéger ses salariés.

Le carnet de commandes de BIGBEN INTERACTIVE SA permet d'envisager un écoulement des stocks satisfaisant dans les mois à venir.

Les créances clients du 31 mars 2022 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

¹⁹ dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

BIGBEN INTERACTIVE SA n'anticipe pas de difficultés de trésorerie : elle financera son propre besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2022/23 grâce aux 84,6 M€ levés (après déduction des frais d'émission de 2,7 M€) lors de l'émission d'obligations échangeables en actions Nacon en février 2021.

Ainsi, la société est en mesure de poursuivre et développer ses activités au cours de l'exercice 2022/23.

- **Projet d'Apport partiel d'actif de la branche logistique de Bigben Interactive SA à Bigben Logistics SAS**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive (la « **Société** »), réuni le 11 mai 2022, a autorisé la conclusion d'un projet de traité d'apport partiel d'actif, soumis au régime des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de Commerce, avec la société Bigben Logistics (filiale dont la Société détient 100% du capital et des droits de vote), prévoyant que la Société apporte à Bigben Logistics l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité logistique (l'« **Apport** »). Le projet de traité d'apport a été signé le 11 mai 2022.

L'Apport s'inscrit dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive, avec pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités de la société dédiées au pôle logistique. La Société souhaite, par le biais de l'Apport, concentrer les activités relevant de son pôle logistique dans une entité juridique dédiée, permettant ainsi une meilleure lisibilité de ses résultats. Cette réorganisation permettra également de conférer son indépendance à l'activité logistique en la dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement et potentiellement lui permettre de proposer ses services à des tiers.

La Société a obtenu, le 10 mai 2022, de la part de sa Commission santé, sécurité et conditions de travail et de son Comité social et économique des avis favorables à la réalisation de l'opération d'Apport.

La procédure de l'Apport sera une procédure simplifiée telle que prévue par l'article L. 236-22 du Code de commerce. En conséquence il n'y aura pas lieu à approbation de l'opération d'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération sauf demande des associés minoritaires de la Société formée par au moins 5 % d'entre eux dans le délai de 20 jours de la publication (site internet de la Société) du projet de traité d'apport. L'Apport ne donnera pas lieu à l'intervention d'un commissaire à la scission ni commissaire aux apports et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport du Conseil d'administration.

Le projet de traité d'apport partiel d'activité a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole au nom de Bigben Interactive et de Bigben Logistics le 12 mai 2022. Par ailleurs, en application des dispositions des articles L. 228-65 I et L. 236-18, la Société a convoqué la masse des porteurs d'obligations échangeables en actions Nacon émises par la Société le 19 février 2021 afin qu'elle se prononce sur le projet d'Apport.

Il est prévu que l'Apport soit réalisé au plus tard le 30 juillet 2022 et prenne effet sur le plan juridique, comptable et fiscal au 1^{er} avril 2022.

- **Annulation d'actions auto-détenues**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 30 mai 2022, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 29^{ème} résolution, de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022 et représentant 3,5% du capital social de Bigben Interactive.

L'ensemble des 680.751 actions annulées ont été rachetées sur le marché d'Euronext à Paris, conformément au mandat d'acquisitions de titres confié par la Société à CIC Market Solutions, dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre sur décision du Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 17^{ème} résolution et tel qu'annoncé par la Société le 6 janvier 2022.

Immédiatement après l'annulation de ces actions, le nombre d'actions composant le capital social de

Bigben Interactive s'élève à 37.399.466 euros, divisé en 18.699.733 actions auxquelles sont attachés 21.465.092 droits de vote bruts²⁰.

2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

2.2.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2021 de BIGBEN INTERACTIVE SA.

²⁰ Il est précisé que le nombre de droits de votes bruts est calculé sur la base de l'information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 mai 2022.

2.3. NOTES COMPLEMENTAIRES

2.3.1. NOTES COMPLEMENTAIRES AU BILAN

► Note 1 – Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En k€</u>	31-mars-21	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31-mars-22
Logiciels	1 084	-		1 084
Marques	80	-	-	80
Brevets	0	-	-	0
Avances	200	157		357
Total	1 364	157	0	1 521

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En k€</u>	31-mars-21	Dotations	Reprises	31-mars-22
Logiciels	1 079	2	-	1 081
Marques	33	-	-	33
Brevets	0	-	-	0
Total	1 112	2	0	1 114

⇒ Principe Comptable – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Non amorties – tests d'impairment

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-21	Acquisitions	Transfert	Cession	31-mars-22
Terrains	0	-	-	-	0
Bâtiments	5 034	-	-	-	5 034
Agencements des Constructions	128	-	-	-	128
Matériel et Outillage	135	16	-	-	151
Agencements des Installations	1534	66	149	-	1 749
Matériel de transport	20	-	-	-	20
Mobilier et Matériel de bureau	558	19	-	-	577
Immobilisations corporelles en cours	259	228	-149	-	338
Total	7 668	329	0	0	7 997

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque (présentée dans la rubrique « bâtiments ») a débuté le 1er octobre 2014.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-21	Dotations	Reprises	31-mars-22
Bâtiments	2 056	219	-	2275
Agencements des Constructions	56	9	-	65
Matériel et Outillage	109	10	-	119
Agencements des Installations	792	119	-	911
Matériel de transport	6	7	-	13
Mobilier et Matériel de bureau	477	37	-	514
Total Amortissements	3 496	401	-	3 897
Photovoltaïque - Dépréciation	1 360	-	-89	1 271
Total Amortissements et Provisions	4 856	401	-89	5 168

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation au 31 mars 2022

Sociétés	Valeur brute 31-mars-21	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31-mars-22
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	-	269
Bigben Connected SAS	21 853	-	-	21 853
Innovi – MDL Technology	235	-	-	235
Bigben Interactive Espagne	100	-	-	100
Metronic		16 000		16 000
Sous-total titres activité « Audio / Telco »	22 457	16 000	0	38 457
Nacon SA	65 614		-3 854	61 760
Sous-total titres activité « Gaming »	65 614	0	-3 854	61 760
Bigben Logistics		1		1
Sous-total titres activité « Logistique »	0	1	0	1
Total Titres	88 071	16 001	-3 854	100 218

Cf notes 2.1.2. et 2.1.3 pour les mouvements concernant les variations de titres sur Metronic et Nacon.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- des titres de participation (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – titres de participation)
- des éventuelles créances rattachées à ces participations (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – créances rattachées à des participations)
- des autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion,...). (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – autres immobilisations financières)

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations et immobilisations financières se rapportant à ces participations telles qu'évaluées globalement par la direction. Cette évaluation est menée au niveau de chaque activité du Groupe : Audio/Telco d'une part et Gaming d'autre part selon la stratégie globale définie pour chacune des activités économiques, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité".

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Une dépréciation de titres avait été enregistrée pour la filiale BIGBEN INTERACTIVE Espana sur l'exercice 2019/20. Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Bigben Interactive (HK) Ltd	269		269
Bigben Connected SAS	21 853		21 853
Innovi – MDL Technology	235	235	0
Bigben Interactive Espana	100	100	0
Metronic	16 000		16 000
Bigben Logistics	1		1
NACON SA	61 760		61 760
Total Titres	100 218	335	99 883

Il est rappelé que la filiale Modelabs Group SAS (MDLG), ancienne holding de tête du Groupe Modelabs racheté en 2011, avait été sortie de la cote en 2012 et n'avait plus aucune activité.

Lors de sa réunion du 20 novembre 2017, le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA a approuvé le principe que, dans une optique de simplification de l'organigramme la société Modelabs Group SAS soit absorbée par réalisation d'une transmission universelle de son patrimoine (TUP) au profit de BIGBEN INTERACTIVE SA. La TUP a pris effet juridique au 29 décembre 2017. La dissolution sans liquidation de la société Modelabs Group SAS a pris effet rétroactivement, sur le plan fiscal, à compter du 1^{er} avril 2017.

Cette TUP a eu diverses conséquences comptables pour BIGBEN INTERACTIVE sur l'exercice 2017/2018 :

- Apport des titres de Bigben Connected SAS pour 21 853 k€
- Apport des titres Innovi pour 234k€ provisionnés à 100%
- Détail du mali technique de 55 218 k€ généré par l'opération :

99 252 k€	valeur des titres de Modelabs Group
- 21 500 k€	provision sur titres Modelabs Group constituée lors de l'exercice 2014/2015
<u>- 22 535 k€</u>	Situation nette apportée
55 218 k€	

Conformément au règlement ANC n°2015-06, en vigueur pour les exercices ouvert à compter du 1er janvier 2016, les malis techniques sont affectés, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existaient les plus-values latentes. En l'espèce les actifs sous-jacents sont des immobilisations financières reçues lors de l'opération de transmission universelle de patrimoine. Par conséquent le mali technique de 55 218 K€ dont l'actif sous-jacent correspond aux titres de participation de Bigben Connected a été affecté dans un compte comptable qui apparait au bilan sur le poste « Autres immobilisations financières ». Se référer à la note 5 ci-dessous.

► Note 4 - Créances rattachées à des participations

Il n'existe plus de créance rattachée à des participations.

► **Note 5 - Autres Immobilisations financières**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Titres immobilisés		0
Gage-Espèces Emprunts BPI France		0
Mali Technique TUP MDL Group	55 218	55 218
Dépôts et cautionnements	1	1
Contrats de Liquidité - Espèces	7 573	5 280
Total	62 792	60 499

Mali technique

Se référer au paragraphe « Titres de participation » ci-dessus en note 3 pour l'explication sur le Mali Technique de la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de ModeLabs Group au profit de BIGBEN INTERACTIVE ayant impacté l'exercice 2017/2018.

Contrat de liquidité

Faisant suite à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010, la Société est devenue contributrice au contrat de liquidité du titre confié à la société de bourse Oddo.

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 202K€.

3^{ème} Programme de rachat d'actions Bigben – en cours

(se référer au paragraphe 2.1.3. pour les deux premiers programmes de rachats d'actions achevés)

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action, le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 31 mars 2022, 458.602 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 7.371.872 €.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent au 31 mars 2022 un disponible de trésorerie de 12 628K€.

⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont dépréciées le cas échéant à leur valeur de marché.

► **Note 6 - Stocks et encours**

En k€	31-mars-22	31-mars-21	31-mars-20
Stocks en valeur brute	11 347	12 841	13 253
Dépréciation	-2 694	-2 254	-1 936
Stocks en valeur nette	8 653	10 587	11 317

⇒ Principe Comptable – Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises valorisées au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction, au cas par cas à l'article ;
- Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

► **Note 7 - Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Clients et comptes rattachés	2 861	3 707
Clients douteux	137	124
Provision Risques et Clients Douteux	-201	-256
Total Clients	2 797	3 575

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 392 k€ au 31 mars 2022 contre 464 k€ au 31 mars 2021.

Les créances sur les filiales représentent 1 946 k€ au 31 mars 2022 dont 1 612 k€ non échues, traduisant une situation normale sans retard de paiement.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

► **Note 8 - Autres créances**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs		29
Fournisseurs débiteurs	228	65
Diverses créances	75	177
Comptes courants filiales	2 422	62
Etat, Impôts, TVA	1 263	2 107
Provision pour Dépréciation	-	-
Sous total Créances Exploitation	3 988	2 440
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Total Autres créances	3 988	2 440

Poste Etat, Tva

Il comprend un crédit d'impôts Mécénat qui s'élève à 437 k€.

- Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	62 792	7 574	-	55 218
Créances Clients	2 998	2 861	-	137
Personnel et comptes rattachés	2	2	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	9	9	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	197	197	-	-
- Autres impôts et taxes	1 065	1 065	-	-
Débiteurs Divers	65	65	-	-
Groupe et Associés (1)	2 422	2 422	-	-
Charges constatées d'avance	111	111		-
Total	69 661	14 306	0	55 355

(1) Avec Metronic et Nacon SA

► **Note 9 - Valeurs mobilières de placement**

- Actions propres

La société détient des actions propres au 31 mars 2022 :

- Indirectement par le biais des actions détenues par la société mais apportées au contrat de liquidité
- directement par le biais des actions détenues par la société et rachetées dans le cadre du « rachat d'actions Bigben ».

- Actions propres affectées au Contrat de liquidité

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Actions propres (valeur brute)	236	194
Dépréciation	-5	-1
Actions propres (valeur nette)	231	193

Le contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, fait intervenir la Société comme contributrice depuis le 01 décembre 2010.

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Le contrat de liquidité comprend 15 882 actions pour une valeur brute de 236 k€ au 31 mars 2022, soit un prix de revient de 14.89 € l'action, la cotation moyenne sur le mois de mars 2022 est à 14.594 € avec un cours de clôture de 14.90 €.

- Actions propres affectées au Programme de rachat d'actions

Se référer à la Note 5 et au paragraphe 2.1.3.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, 911 132 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 15 285 403 €.

► **Note 10 - Détail des charges constatées d'avance**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Frais Généraux et Marchandises	94	50
Crédit-Bail	17	10
Autres Charges		6
Total	111	66

► **Note 11 - Capitaux propres**

- Capital social

Le capital social est composé de 19.380.484 actions d'une valeur nominale de 2 €. Au cours de l'exercice, les mouvements correspondent aux événements suivants :

- Le 1^{er} juillet 2021, 513 870 actions auto-détenues et issues du 1^{er} programme de rachat d'actions ont été annulées (se référer au paragraphe 2.1.3)
- Le 8 septembre 2021, 113.675 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2020 ont été définitivement acquises par les membres du personnel salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe notamment principalement ceux des sociétés nouvellement acquises au sein de NACON. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli en totalité ou partiellement leur condition de performance, il a été en conséquence procédé à l'émission le 8 septembre 2021 de 113.675 actions nouvelles par incorporation de réserves.
- Le 6 janvier 2022, 188 979 actions auto-détenues et issues du 2^{ème} programme de rachat d'actions ont été annulées (se référer au paragraphe 2.1.3)

- Primes d'émission et d'apports

La variation constatée sur les primes d'émission et d'apport en 2021/2022 est liée aux deux réductions de capital résultant de l'annulation des actions Bigben, la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale ayant été imputée sur les « primes et réserves disponibles ».

- Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrémentée du nombre d'actions réellement acquises et émises.

Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2022 à 309 K€ (contre 431 K€ au 31 mars 2021).

- Réserves

La perte de l'exercice clos le 31 mars 2021, soit -3.154.774 €, a été affectée conformément à l'Assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, de la façon suivante :

Affectation du résultat

Perte de l'exercice	-3 154 774 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation au poste « Report à nouveau »	-3 654 774 €
Versement dividendes	-5 830 292 €
Report à nouveau crédeur antérieur	39 594 654 €
Nouveau report à nouveau crédeur	30 609 588 €
Distribution exceptionnelle en nature	-19 844 608 €
Nouveau report à nouveau crédeur après distribution exceptionnelle en nature	10 764 980 €

► **Note 12 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 31 mars 2020	139 458
Plan AGA Août 2019	502
Utilisation Réserves Indisponibles	-502
Versement Dividendes	0
Résultat net de l'exercice 2020/2021	-3 155
Provisions règlementées	73
Capitaux propres 31 mars 2021	136 376
Plan AGA Août 2020	227
Utilisation Réserves Indisponibles	-227
Annulation actions propres	-12 897
Versement Dividendes en cash	-5 830
Versement Dividendes en nature	-19 845
Résultat net de l'exercice 2021/2022	11 320
Provisions règlementées	73
Capitaux propres 31 mars 2022	109 198

► **Note 13 - Provisions pour risques et charges**

En k€	31-mars-21	Dotations	Provisions utilisées	31-mars-22
Provision pour perte de change	0	11		11
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	48		-48	0
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	0	-	-	0
Provision pour Litiges Sociaux	34		-15	19
Provision pour Indemnité retraite	97		-28	69
Provision sur retour produits défectueux	113	100	-113	100
Total	292	111	-204	199

- Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les instruments dérivés de change ne présente aucune moins-value latente pour laquelle il serait nécessaire de constituer une provision.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

Hypothèses retenues	Mars 2022	Mars 2021
Taux d'actualisation	1,77%	0,86%
Turnover	7.0% à 8.0%	7.0% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	2.0%	2.0%
Agents de maîtrise et employés	2.0%	2.0%

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

► **Note 14 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

En k€	mars-22	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	mars-21
Autres emprunts obligataires	89 919	-	89 919	-	89 919
Emprunts auprès des établissements de crédit			-	-	2 500
Concours bancaires courants	284	284		-	4
Financement Factor	-	-		-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	108	108		-	108
Total	90 311	392	89 919	0	92 531

Se référer au 2.1.4. concernant le remboursement du dernier emprunt PGE de 2,5 M€.

A noter l'émission le 19 février 2021 pour 87,3 M€ d'obligations senior échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, à échéance 2026. Ces Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103% de leur valeur nominale unitaire.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51^{ème} jour ouvré avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement

majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieure à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15% du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

⇒ **Principe Comptable – Obligation échangeable en actions**

Les emprunts bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à leur valeur totale, primes de remboursement incluses.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges lors de l'émission

Les primes de remboursement sont portées dans la rubrique du bilan « primes de remboursement des obligations » correspondant à ces emprunts et amorties sur la durée de vie de l'emprunt.

► **Note 15 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Dettes fournisseurs	1 273	1 376
Dettes sociales	545	682
Dettes fiscales	674	199
Total	2 492	2 257

► **Note 16 - Autres dettes diverses**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Clients, remises de fin d'année à accorder	689	654
Clients créditeurs	703	256
Compte courant filiales (1)	2 600	3 900
Dettes sur immobilisations (2)	4 339	276
Total	8 331	5 086

(1) avec Bigben Connected

(2) dont complément de prix Metronic pour 4M€

► **Note 17 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2022	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	90 311	392	89 919	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 273	1 273	-	-
Personnel et comptes rattachés	308	308	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	237	237	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	597	597	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	18	18	-	-
- Autres impôts et taxes	59	59	-	-
Dettes sur immobilisations	4 339	4 339	-	-
Créditeurs Divers	3 992	3 992	-	-
Produits constatés d'avance	0	0	-	-
Total	101 134	11 215	89 919	-

Les 89,9 M€ de l'émission obligataire ont été dûment inscrits dans les dettes à échéance 5 ans.

► **Note 18 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations (inclus mali technique TUP MDL Group)	155 201	234
Créances rattachées à des participations	-	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	1 960	-
Autres créances	2 422	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	462	-
Dettes sur immobilisations financières	-	-
Autres dettes	2 780	-
Résultat financier		
Produits financiers	9	-
Dividendes reçus des filiales	-	-
Charges financières	15	-
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt Mécénat	289	-
CICE	-	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

► **Note 19 - Détail des charges à payer**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Fournisseurs, factures non parvenues	343	496
Dettes sociales	386	526
Rémunération des membres du Conseil d'administration	56	52
Taxes assises sur salaires	16	13
Dettes fiscales	51	61
Clients, remises de fin d'année à accorder	689	654
Intérêts Dettes Diverses	108	112
Total	1 649	1 914

2.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT

► **Note 20 - Ventilation du chiffre d'affaires**

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31-mars-22	31-mars-21
France	14 009	15 001
Exportations et livraisons intracommunautaires	2 042	2 845
Total	16 051	17 846

⇒ **Principe Comptable – Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de produits audio, de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits audio, de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et des réductions de prix que Bigben octroie en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*

► **Note 21 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	2 254	1 936
- Actifs circulants		1
- Risques et charges	307	274
Sous-total	2 561	2 211
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	2 081	2 486
- Autres produits d'exploitation	116	330
Sous-total	2 197	2 816
Total	4 758	5 027

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers Bigben Connected et NACON.

► **Note 22 - Frais de Recherche & Développement**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Dépôts	60	107

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société. Ces frais sont comptabilisés en charges.

► **Note 23 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Immobilisations Incorporelles	2	44
Immobilisations corporelles	312	257
Stocks	2 695	2 255
Autres actifs circulants	95	152
Risques et charges	101	127
Total	3 205	2 835

► **Note 24 - Résultat Financier**

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Dividendes reçus des filiales		838
Gains/Pertes de change	-36	-251
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-15	-89
Intérêts prêts reçus des filiales		0
Intérêts reçus	9	0
Amortissement prime de remboursement (EO)	-524	-57
Provision risque de change	-11	18
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	48	-48
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	0	0
Provisions sur actions propres	-4	22
Intérêts versés	-975	-139
Total	-1 508	294

○ **Note 25 - Résultat exceptionnel**

• Détails des produits et charges exceptionnels

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Détail des charges exceptionnelles		
Mali sur Actions propres	52	-
VNC Immobilisations financières (1)	3 853	
Amortissements Dérogatoires (2)	73	73
Dotations immob corporelles	89	89
Dons et libéralités	0	0
Pénalités fiscales	23	
Autres charges exceptionnelles	27	-
Total	4 117	162
Détail des produits exceptionnels		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	17	3
Prix de vente - Immobilisations financières (1)	19 844	
Boni sur Actions propres	0	87
Reprises immob corporelles	89	89
Transfert de charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	20
Total	19 950	199

- (1) La plus-value nette de cession sur immobilisations financières de 16 M€ correspond à la plus-value liée à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon de février 2022 (cf 2.1.4.)
- (2) La Société a été amenée à changer le traitement fiscal de la levée de crédit-bail immobilier du bâtiment de Lesquin réalisée en 2015. Un amortissement dérogatoire a donc été constaté au cours de l'exercice 2019/20 rétroactivement pour une période couvrant les exercices 2015/16 à 2019/20 générant une provision réglementée de 366 K€ qui sera réévaluée tous les ans jusqu'à une vente éventuelle future du bâtiment. La réévaluation annuelle s'établit à 73 K€.

• Résultat exceptionnel par nature

En k€	31-mars-22	31-mars-21
Résultat sur cession actions propres	-52	87
Plus-value cession immobilisation corporelle	17	3
Plus-value cession Immobilisations financières (1)	15 991	
Dons et libéralités		0
Pénalités fiscales	-23	
Amortissements Dérogatoires	-73	-73
Autres	-27	20
Total	15 833	37

- (1) La plus-value de cession sur immobilisations financières de 16M€ correspond à la plus-value liée à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon de février 2022 (cf 2.1.4.)

► **Note 26 - Impôts sur les bénéfices**

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	-5 249	15 833		10 584
Taux de droit commun 28 %		-	736	736
Résultat après impôt	-5 249	15 833	736	11 320

Le montant de 736 k€ dans la colonne Divers correspond au boni d'intégration fiscale

Le résultat fiscal propre de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à - 3 731 014 €

- Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
Total accroissements	-

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
Participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	0
A déduire ultérieurement :	
Ecart de conversion passif	-
Provision risque de change	0
Rémunération des membres du Conseil d'administration	19
Réintégration Loyers Crédit-Bail Immobilier	239
Dépréciation d'immobilisation	337
Provision pour retraite	18
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	0
Total allègements	614
<i>(au taux de droit commun 28 %)</i>	
Économie d'impôt future :	0
<i>Déficits reportables du groupe d'intégration fiscale en avant (impôt)</i>	

- Contrôle fiscal

Il est à noter que Bigben Interactive SA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 qui intègre l'activité « gaming » de Bigben Interactive SA transférée au 1er octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification a été reçue le 2 mars 2020. Bigben Interactive SA a répondu en octobre 2020 à l'administration dans le respect des délais administratifs impartis dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 en contestant la majorité des redressements proposés. Un règlement amiable a été conclu entre Bigben Interactive SA et l'administration fiscale et aucun impôt sur les sociétés supplémentaire n'a été dû.

2.3.3. AUTRES INFORMATIONS

► Note 27 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2022	mar. 2021	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	9 909	9 379	Garantie bancaire 11 000 K USD – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Garantie (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bigben Connected	0	3 397	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	5 663	9 879	Caution solidaire sur Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 650	2 250	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 650	2 250	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	2 860	3 853	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA à LBP
Nantissement (6)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BNP Paribas Securities Services	18.187.500 actions de NACON SA	aucun	Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions de NACON SA au bénéfice des porteurs d'obligations

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) A noter que l'apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal a été levé fin 2021 à la suite du jugement de 1^{ère} instance
- (3) Caution solidaire données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (4) Caution solidaire données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (5) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.
- (6) Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions existantes de Nacon SA représentant à tout moment 200% du nombre d'actions Nacon sous-jacentes aux obligations issues de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, au bénéfice des porteurs d'obligations.

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2022, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société n'est pas engagée au 31 mars 2022 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à

acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes.

- Gestion du risque de taux

Il n'existe plus de couverture de taux en place.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de taux**

Concernant le risque de taux, la société peut utiliser des financements à taux variable (Euribor) ou fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de BIGBEN INTERACTIVE. La société avait utilisé par le passé des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Les prêts bancaires faisant l'objet de covenants ayant été transférés à sa filiale NACON SA lors de l'apport partiel d'actifs de sa branche Gaming, il ne subsiste plus aucun covenant bancaire chez BIGBEN INTERACTIVE SA.

► **Note 28 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2022**

<u>En k€</u>	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
VALEUR DES CONTRATS	12 337	2 446	134	14 917
VALEUR ORIGINE	11 104	2 369	132	13 605
AMORTISSEMENTS				
Cumuls antérieurs	4 774	1 121	71	5 966
Exercice en cours	544	246	26	816
Valeur nette	5 786	1 002	35	6 823
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls antérieurs	9 826	1 681	90	11 597
Exercice en cours	994	279	22	1 295
REDEVANCES A PAYER				
< 1 an	1 012	175	15	1 202
De 1 à 5 ans	505	311	7	823
> 5 ans				
Total	1 517	486	22	2 025
VALEUR RESIDUELLE	0	24	1	25
MONTANT CHARGES	994	270	24	1 288

► **Note 29 - Actions gratuites**

• Plan d'Actions gratuites

Comme susmentionné au paragraphe 2.1.3 :

- Le Conseil d'administration du 7 septembre 2020 avait attribué 120.275 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. La condition de performance a été atteinte par l'ensemble des entités du Groupe dans leur intégralité ou partiellement et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 113.675 actions ont finalement été attribuées, à 189 bénéficiaires (dont 11 salariés ou mandataires sociaux des entités Nacon représentant 28.100 actions). Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 8 septembre 2021 à l'émission de 113.675 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

- Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 8 septembre 2021 a également attribué 36.180 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 207 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2021 ont été remplies partiellement au 31 mars 2022 par toutes les entités Audio/Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 8 septembre 2022 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 3.980 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2022 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2022 le nombre d'actions estimés attribuables au 8 septembre 2022 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

Date d'attribution du plan (CA)	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	08/09/2021
Date de l'Assemblée Générale	AGE 22/07/2016	AGE 21/07/2017	AGE 20/07/2018	AGE 20/07/2018	AGE 19/07/2019	AGE 30/07/2020	AGE 30/07/2021
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799	272 533	120 275	36 180
Nombre d'actions définitivement attribuées	140 800	143 760	198 585	19 799	251 155	113 675	N/A
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2022	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3 980
Date d'attribution des actions gratuites	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	08/09/2021
Fin de la période d'acquisition	31/08/2017	31/08/2018	03/09/2019	26/11/2019	04/09/2020	07/09/2021	08/09/2022
Fin de la période de conservation	31/08/2019	31/08/2020	03/09/2021	26/11/2021	04/09/2022	07/09/2023	08/09/2024
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12,0	14,2	12,2
Cours de l'action à la date d'acquisition	9,79	10,52	11,8	14,9	14,14	15,34	N/A

Au 31 mars 2022, la société BIGBEN INTERACTIVE SA, a enregistré, suite à l'attribution d'actions gratuites lors de l'exercice 2021/22, les passifs supplémentaires suivants au Bilan de ses comptes sociaux :

- Constitution d'une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 36.180 actions attribuées aux salariés du Groupe, soit 72 K€,
- Provision de la contribution patronale à payer lors de la future acquisition des actions gratuites par ses propres salariés pour 0k€.

► **Note 30 - Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux**

• Rémunération du Comité de Direction

Le Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2021/2022 à 375 k€ contre 419 k€ en 2020/2021. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élèvent à 38 K€ au 31 mars 2022, contre 39 K€ au 31 mars 2021.

• Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour la seule société BIGBEN INTERACTIVE SA est résumée ci-dessous :

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2021	185	0	495		
au 31 mars 2022	181	0	6		

A noter que la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessus ainsi que dans les chiffres de rémunération du Comité de Direction ci-dessus.

► **Note 31 - Transactions avec des parties liées**

Il est indiqué que jusqu'à l'introduction en bourse de sa filiale NACON SA datant du 04 mars 2020, aucune transaction avec des parties liées n'était à mentionner dans l'annexe sociale car ces dernières étaient :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%
- soit conclues à des conditions normales de marché
- soit considérées comme non significatives

A compter du 04 avril 2020, BIGBEN INTERACTIVE SA ne détenait plus que 76,67% de sa filiale NACON SA et il était donc devenu nécessaire de détailler les transactions avec les parties liées au Groupe NACON.

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe avec la société Nacon et ses filiales consistent ainsi en :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société NACON SA et à ses filiales ainsi qu'à sa filiale Bigben Connected, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Ces conventions ont été conclues à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN

INTERACTIVE SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;

- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales²¹ de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (au 31 mars 2021 : 5,7 M€ soit 3,2% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA. Les conventions prévoient que la rémunération soit égale au coût supporté par la société réalisant la prestation, majoré d'une marge de 5%. Cette rémunération s'est établie pour l'exercice 2020/2021 à 23 800 € mensuels en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 48 800 € mensuels en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

► **Note 32 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31-mars-22	31-mars-21
Cadres	15	16
Agents de Maîtrise	10	9
Employés	59	62
Total	84	87

L'effectif moyen de BIGBEN INTERACTIVE SA est resté stable.

²¹ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

► **Note 33 - Convention d'intégration fiscale**

Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère (au sens fiscal)	Date d'entrée dans le Groupe	
BIGBEN INTERACTIVE S.A.	N/A	01/04/1999	Mère
Bigben Connected S.A.S. (ex-Modelabs S.A.)	100%	01/01/2012	Fille

L'ancien groupe fiscal constitué par Modelabs Group et Bigben Connected S.A.S. (ex-Modelabs SA) a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE au 1er janvier 2012 en optant pour une imputation des déficits reportables sur une base élargie.

Au 31 mars 2017, la totalité du déficit fiscal du Groupe constitué de Modelabs Group et Bigben Connected a été récupérée dans l'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE, la société tête de groupe.

La société Modelabs Group est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 31 mars 2018 suite à son absorption par BIGBEN INTERACTIVE fin 2017 par transmission Universelle de Patrimoine (TUP).

A noter que la filiale Games.fr, entrée le 1^{er} avril 1999 dans le groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE, préalablement détenue à 100% par BIGBEN INTERACTIVE SA, a été transférée à NACON SA lors de l'apport partiel d'actif de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA vers NACON SA du 31 octobre 2019, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2019. Cette filiale est ensuite automatiquement sortie du groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE lorsque NACON SA est entrée en bourse le 04 mars 2020, son pourcentage de détention indirect par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE étant devenu inférieur à 95%.

Au 31 mars 2022, un groupe d'intégration fiscale existe au sein des entités de NACON SA.

Au 31 mars 2022, le groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE ne dégage pas de déficit reportable.

Il est prévu d'opter pour l'entrée de la société Metronic SAS dans le groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA lors du prochain exercice fiscal 2022/23.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-Kong	230	5 167	100%	269	269	-	9 909	30 628	823	-
Bigben Connected	2 977	45 058	100%	21 853	21 853	-	1 300	101 840	4 029	-
Bigben Interactive Espana	100	152	100%	100	0	-	-	447	19	-
Metronic S.A.S.	163	6 227	100%	16 000	16 000	-	-	3 966	-26	-
Nacon SA	86 291	106 452	70,97%	61 760	61 760	-	11 823	102 668	17 692	-
Participations (détenues entre 25 et 50 %)										

18.1.2 Changement de date de référence comptable

Se référer aux comptes consolidés annuels présentés en section 18.1.6.

18.1.3 Normes comptables

Se référer aux comptes consolidés annuels présentés en section 18.1.6.

18.1.4 Changement de référentiel comptable

Non applicable.

18.1.5 Informations financières en normes comptables nationales

Se référer aux comptes sociaux annuels présentés en section 18.1.1.

18.1.6 États financiers consolidés